



## FICHE RECOMMANDATIONS PREVENTION COVID-19

### COIFFEURS / COIFFEURS A DOMICILE / INSTITUTS DE BEAUTE

*Version du 5 mai 2020.*

*Sous réserve de la publication des fiches métiers du Ministère du Travail*

*Sous réserve des directives de la Branche professionnelle*

#### **EQUIPEMENTS ET MESURES DE PROTECTION POUR LE GERANT ET LES SALARIES**

Masque chirurgical (voire FFP2 si disponible), plus visière ou lunettes de protection.

Gants pour le shampoing et les techniques à changer à chaque client.

Se laver les mains (sans bijoux, ongles courts) de façon soigneuse et régulière : en début et fin de poste, avant et après chaque client, aux pauses.

Ne pas serrer la main, tousser dans un mouchoir à usage unique.

Utiliser des vêtements dédiés au travail, ôtés avant le retour au domicile changés tous les jours.

Ne pas manger en tenue de travail.

Blouse lavable à 60° changée quotidiennement (voir à usage unique).

Remarque :

**Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères.** Lorsqu'ils sont réutilisables, leur entretien, notamment leur nettoyage selon les procédures adaptées, doit être organisé.

#### **RECOMMANDATIONS GENERALES**

- Recevoir les clients uniquement sur RDV téléphonique, informer des mesures prises. Reporter le rendez-vous en cas de symptômes ou de cas de Covid-19 dans le foyer

- Attente des clients à l'extérieur du salon dans toute la mesure du possible

- Demander si symptômes : Fièvre, toux => **si oui : renvoyer le client**

- A l'entrée : Lavage des mains des clients soit au savon soit au gel hydro-alcoolique (affichage des techniques de lavage des mains),

- Le client porte un masque chirurgical ou « grand public » (à défaut un masque sera fourni par le salon / l'institut avec affichage sur la manière de bien mettre en place et retirer le masque)

- Créer des distances de sécurité et espacer les fauteuils d'au moins 1 mètre.

- Le nombre total de personnes présentes dans les locaux doit être limité (par exemple 1 client par 10 m<sup>2</sup>)
- Eviter dans la mesure du possible le « face à face » → Privilégier la conversation avec le client via le miroir.
- Ne pas toucher le visage du client dans la mesure du possible.
- Pour les coiffeurs : les prestations de barbier sont déconseillées, pour les instituts de beauté : Les soins du visage sont déconseillés, sauf les sourcils, avec maintien du masque.
- Ne pas servir de boissons, supprimer les magazines, bibelots, limiter les présentoirs au maximum.
- Equiper les clients de peignoir à usage unique ou lavable (lavage 60° pendant au moins 30 minutes séparément), éviter les « mille coupe ».
- Pour les instituts de beauté : Utiliser sur la table de soins des protections à usage unique ou lavables à 60°.
- Nettoyer et désinfecter les outils ou équipements de travail (siège, plan de travail...) après chaque utilisation.
- Bio-nettoyage général du salon ou de l'institut quotidiennement. Détergent usuel ou eau de Javel à dilution recommandée pour les sols et surfaces, nettoyage à l'humide. Eviter l'aspirateur.
- Ne pas utiliser de ventilateurs, climatiseurs, brumisateurs.
- **Vigilance sèche-cheveux** : fortement déconseillé car il remet en suspension des bio-aérosols :
  - A proscrire pour le nettoyage des plans de travail (voir si d'autres solutions sont possibles pour le séchage des cheveux (casques, infra-rouges, etc.) ou adapter les prestations.
- Evacuer les déchets ensachés en poubelles fermées.
- Tout objet susceptible d'être touché par plusieurs personnes doit être régulièrement désinfecté (téléphone, terminal bancaire, clavier, toilettes, poignées de porte, etc...).
- Encaissement en gardant les distances : marquage au sol, installation possible d'un vitrage plexiglas sur un salon important (Le port d'un masque associé à une visière (ou sur-lunettes) est une option et limite les surface à nettoyer), privilégier le paiement par carte bancaire sans contact.
- Si absence de VMC, créer une aération naturelle 4 fois par jour au moins 10 minutes (avec deux ouvertures opposées, par courant d'air).

## **ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU PERSONNEL**

- Le nombre de personnes dans le salon est à limiter au maximum (afficher par exemple devant le salon le nombre de personnes accueillies).
- Augmenter le temps de la prestation afin d'intégrer le temps du nettoyage après chaque client.

- Distance à respecter entre salariés pendant les pauses et les repas du midi (voir pour décaler chaque pause, le passage au vestiaire), chaque salarié apporte son repas et sa vaisselle.
  - Ne pas partager les équipements et zones de travail entre salariés de façon à limiter les contacts au mieux.
  - Marquage au sol selon nécessité (1m minimum) dans les divers locaux.
  - Avec l'accord des salariés, revoir éventuellement l'amplitude horaire et le décalage des pauses (limitation des contacts, maintien d'un nombre minimum de clients).
  - Inciter le client à entrer sans affaires personnelles afin d'éviter les vestiaires.
  - Informer, échanger avec les salariés sur les mesures mises en place et les adapter si nécessaire
  - Suivre et recharger régulièrement le stock de consommables.
- 

Prestations pour des personnes vulnérables : peuvent éventuellement venir au 1<sup>er</sup> rendez-vous du matin, avec port d'un masque FFP2 de préférence, ou masque chirurgical.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Nous restons à votre disposition en cas d'interrogations supplémentaires.